

ECHOS DE NOS LACS



Bulletin d'information
Fédération des lacs
de Val-des-Monts

Lac Achigan, Lac à la Perdrix, Lac Bois Franc, Lac Brassard, Lac Champeau, Lac Clair, Lac Dam, Lac Dodds, Lac du Marbre, Lac Gilmour, Lac Grand, Lac Hardwood, Lac Létourneau, Lac McArthur, Lac McFee, Lac McGregor, Lac McMullin, Petit Lac Clair, Perkins-sur-le-Lac (Lac Louise, Lac Chevreuil, Lac la Truite, Lac Rhéaume, Lac Bataille, Lac Maskinongé, Lac Corrigan, Lac Barnes), Lac Saint-Pierre, Lac Saint-Germain, Domaine Saint-Antoine, Lac Tenpenny.

Vol. 6 n° 2
Décembre 2011

Projet de développement Cité des lacs – mise à jour

Par Michel Francoeur (Lac St-Pierre), Président de la Fédération des lacs de Val-des-Monts

Dans l'édition de novembre 2006 (vol. 2 – n° 2) du présent Bulletin, un article titrait comme suit : « La Télévision de Radio-Canada s'intéresse au Projet de la Cité des lacs. » L'article donnait un sommaire du reportage du dimanche 20 août 2006 au *Téléjournal* régional de Radio-Canada dans le cadre duquel le journaliste mentionnait qu'il s'agissait d'un projet soumis à la Municipalité de Val-des-Monts (MVDM) et qui couvrirait une bonne partie du territoire situé entre le lac St-Pierre, le lac McArthur et le lac Grand, en précisant qu'une « marina aurait sa jetée dans la grande baie au sud-est du lac St-Pierre ». Toujours selon le reportage, il s'agissait d'un projet de développement immobilier de 3000 unités, dont 150 unités de luxe, un centre commercial et un terrain de golf. Ce reportage avait évidemment fait réagir plusieurs résidents de Val-des-Monts, d'autant plus que la MVDM avait refusé de répondre aux questions du journaliste. Cela dit, lors de la *Journée annuelle sur la qualité de l'eau* organisée par la Fédération le 8 juillet 2006, M. Julien Croteau, conseiller municipal de la MVDM (tel était son poste à ce moment), remplaçait le maire de l'époque, M. Marc Carrière, afin de répondre aux questions des participants de cette rencontre. Or, après avoir affirmé qu'il était impossible pour lui de commenter le projet parce que les discussions entre le promoteur et la Municipalité étaient confidentielles, il a rassuré les participants en précisant que des consultations publiques seraient tenues à l'égard du projet. Dans les mois et années suivants l'été 2006, le projet semblait avoir perdu de son souffle puisqu'hormis quelques rumeurs ici et là, le projet ne prenait pas son envol.

Cependant, durant l'été 2011 plusieurs résidents de Val-des-Monts ont eu vent que des travaux avaient été entamés sur le site concerné. Le soussigné a conséquemment communiqué avec M. André Turcotte, directeur du Service de l'environnement et de l'urbanisme de la MVDM afin d'en savoir davantage à ce sujet. Voici les renseignements obtenus. Dans un courriel du soussigné du 22 septembre posant la question suivante : « Pouvez-vous nous fournir plus de renseignements à ce sujet (...) ? », M. Turcotte a répondu ce qui suit dès le lendemain, le 23 septembre :

« En date de ce jour, certaines discussions ont effectivement eu lieu sur la possibilité d'aménager un projet de lotissement résidentiel sur la propriété connue comme étant la Cité des lacs. Notre service a reçu une demande de permis pour la construction d'une habitation mais puisque l'émission d'un tel permis requiert l'approbation préalable d'un avant-projet de lotissement, plusieurs étapes devront être franchies avant la construction d'habitations. Nous tenons à vous rassurer à ce sujet. Conformément à la réglementation relative aux avant-projets, une étude de caractérisation environnementale est requise avant même de discuter de l'élaboration d'un plan des voies de circulation et des futurs lots. Une fois l'étude de caractérisation obtenue, celle-ci sera analysée attentivement par notre personnel. Nous retirerons du développement tous les terrains impropres au développement et nous nous assurerons que le projet d'aménagement s'intègre à l'environnement et non l'inverse. Soyez assurés que nous traitons ce dossier avec toute l'importance qu'il requiert. Malheureusement, nous ne pouvons discuter plus à fond de la proposition de développement puisque le tout demeure confidentiel jusqu'au moment où les cadastres seront officiels. (Nous soulignons) Selon notre expérience, l'approbation d'un avant-projet requiert plusieurs mois de procédures et par conséquent, aucuns travaux ne devraient être autorisés avant l'an prochain. »

Suite à cette réponse, des représentants des lacs St-Pierre, McArthur et Grand se sont rencontrés afin de convenir des renseignements additionnels importants à obtenir. Par conséquent, un deuxième courriel, daté du 3 octobre, fut transmis par le soussigné à M. Turcotte avec des questions plus précises. Les questions et les réponses sont reproduites ci-dessous :

« Q.1 Quelques résidents ont été témoins de travaux sur le terrain de Cité des lacs dans la dernière semaine. Lorsqu'ils ont interrogé les travailleurs, ils se sont fait répondre que la Municipalité avait émis ou était sur le point d'émettre un permis permettant de commencer les travaux. Est-ce exact? R.1 Nous ignorons ce que les "travailleurs" ont indiqué. Cependant, aucun permis de lotissement ou de construction n'a été émis en date de ce jour. Nous avons fait parvenir un courriel la semaine dernière rappelant la réglementation au développeur et

avons rencontré ces derniers hier afin de bien se faire comprendre. Une visite par un inspecteur a permis de constater qu'aucun ouvrage n'est débuté.

Q.2 Pouvez-vous dire où nous pouvons trouver le processus détaillé des étapes qu'un projet de cette envergure doit respecter auprès des autorités municipales ou régionales avant que les travaux puissent commencer? R.2 Un avant-projet de lotissement doit être présenté avant le début des travaux. Vous trouverez les étapes au chapitre 3 du règlement sur les permis et certificats. Pour vous rendre au règlement, prière de suivre le lien suivant : www.val-des-monts.net puis cliquer sur l'onglet « Renseignements généraux » pour atteindre « Environnement et urbanisme » puis « Règlements ».

Q.3 À quel moment une consultation publique aurait-elle lieu? R.3 Aucune consultation publique ne fait partie de l'analyse des avant-projets de lotissement si la réglementation municipale n'a pas à être modifiée, ce qui est le cas actuellement. (Nous soulignons)

Q.4 À quel moment et suite à quelles procédures les cadastres peuvent-ils devenir « officiels »? R.4 La première étape consiste à présenter un avant-projet. Une fois celui-ci approuvé, la construction des chemins peut se faire. Une fois ceux-ci acceptés, les plans de cadastre peuvent être déposés à la Municipalité. Une fois ceux-ci approuvés, ils sont envoyés au service du Cadastre. Une fois intégrés au cadastre, ils deviennent publics.

Q.5 Par ailleurs, dans la mesure où il s'agit d'un projet qui concerne au moins 3 lacs (St-Pierre, McArthur et Grand), nous désirons proposer qu'une rencontre ait lieu avec des représentants de la Municipalité et des associations des trois lacs concernés. R.5 Pour ce qui est de votre demande de rencontre avec les associations de lac, nous soumettons celle-ci à la Direction Générale. »

En outre, lors de la dernière réunion de la Fédération, le mardi 11 octobre, M. Jacques Laurin, conseiller municipal de la MVDM, ainsi que M^{me} Lise Bédard, Directrice adjointe du Service de l'environnement et de l'urbanisme, étaient présents. Suite à la lecture des renseignements fournis par M. Turcotte en réponse aux questions du soussigné, M. Laurin et M^{me} Bédard ont confirmé l'exactitude de ces informations, tout en ajoutant que les représentants de la MVDM étudiaient le dossier de façon très diligente. Par ailleurs, l'un des membres du Conseil exécutif de la Fédération, M. Dale Smith, du lac Grand, a communiqué avec le promoteur original du projet, M. Pierre Brien, afin d'en savoir plus à ce sujet. Ce qui suit est un condensé des renseignements transmis par M. Brien à M. Smith, en date des 16 et 27 octobre :

- La MVDM a refusé leur projet d'un parc scientifique axé sur la recherche médicale (World Advanced Medicine Center) qui incluait un Institut mondial de recherche sur le diabète proposé en collaboration avec les Universités McGill et Laval. Québec aurait refusé ce projet d'Institut à cause de sa nature internationale et privée;
- Le projet initial avait pour but de créer une communauté dont la masse critique de citoyens aurait permis l'apport de services communautaires de haut niveau et de la réaliser dans le cadre d'une Cité verte dont les critères proposés auraient été les plus élevés au monde. Compte tenu de ce qui précède, le promoteur, M. Brien, a abandonné son projet original;
- Toutefois, son fils, M. Simon-Pierre Brien a pris la relève du projet et entend y construire des résidences. Selon M. Pierre Brien, son fils désire éviter les conflits avec qui que ce soit et entend respecter entièrement les règlements applicables.
- Toujours selon M. Pierre Brien, l'étude environnementale concernant le lotissement proposé a été complétée et remise à la Municipalité. Elle confirme que ce lotissement est conforme aux critères environnementaux en vigueur.
- Enfin, M. Pierre Brien a offert de rencontrer les représentants de la Fédération et des associations de lacs concernés par ce projet et ce, afin de leur présenter le projet.

Somme toute, les nouvelles semblent différentes de celles véhiculées en 2006 quant à l'envergure du projet. Cela dit, les représentants de la Fédération continueront à suivre ce projet de près (comme ils le feraient pour tout projet de développement), tant dans leurs pourparlers avec la MVDM qu'avec les promoteurs afin de s'assurer que le volet environnemental de ce projet soit bien considéré.

Enfin, je tiens à souligner que le suivi assidu de la Fédération et des associations des lacs concernés ne doit pas être perçu comme une objection systématique de la part de la Fédération à l'égard de tout projet de développement. Au contraire, il est normal qu'une municipalité, en collaboration avec des promoteurs, cherche des occasions de développement sur le plan économique et social, afin de créer des emplois et diversifier les activités du territoire. Donc, oui au développement, en conformité avec les exigences environnementales et les considérations des résidents de Val-des-Monts. ■

Le mot du Maire

Par monsieur Jean Lafrenière, maire de la Municipalité de Val-des-Monts

Les pluies estivales de l'année 2011 ont permis de tester les réseaux hydriques de la Municipalité de Val-des-Monts. Ces réseaux débutent avec les ruisseaux en collines, souvent intermittents, qui gonflent considérablement lors de fortes précipitations pour ensuite se rediriger vers des ruisseaux de plus grand volume mais à courant plus lent. Des bassins se retrouvent généralement sur le chemin, ce sont les milieux humides.

Notre Municipalité offre un style de vie campagnard et naturel, tout en étant près des centres urbains. Cet aspect offre une qualité de vie que la Municipalité tient à conserver et c'est la raison pour laquelle elle a établi une campagne de sensibilisation sur les milieux humides. Pour soutenir cette campagne de sensibilisation, certaines dispositions ont été prises, dont l'installation d'une affiche à la limite de la Municipalité, sur la route Principale (307). À cette intervention, nous avons ajouté de l'information pertinente à propos des milieux humides sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://val-des-monts.net/upload/val-des-monts/éditeur/asset/Milieux%20humides.pdf>.

Les milieux humides sont généralement perçus comme des terres sans valeur économique et ne sont reliés qu'aux valeurs environnementales. Les raisons qui justifient l'emphase placée sur ces milieux reposent non seulement sur leur capacité incomparable à supporter la biodiversité, mais aussi à assurer la qualité de vie des résidents de notre Municipalité. Toutefois, il est important de savoir que ces milieux subissent de fortes

pressions en raison d'interventions illégales à leur canalisation et leur remblai.

Sachant que la grande majorité des résidents ont un système individuel de captage et d'épuration des eaux, ces milieux deviennent les principaux filtres lors de l'approvisionnement en eau et seconde l'épuration de celle-ci. Par conséquent, la Municipalité s'est pourvue d'outils qui visent à protéger tous ces milieux humides, notamment le règlement de zonage portant le numéro 436-99, qui vise à les protéger, ainsi que le règlement régional portant le numéro 137-09 qui a pour objectif de restaurer leurs rives.

En bref, les qualités que ces milieux offrent sont les suivantes (les textes en caractère italique sont tirés du site Internet de la Municipalité) :

*Les milieux humides assurent plusieurs rôles profitables tant pour la qualité de vie des êtres humains que pour celle des animaux et des plantes qui y vivent. Ils sont à la fois **régulateur, barrière, filtre, richesse écologique et abri.***

Régulateur

Les milieux humides agissent comme des éponges géantes qui retiennent l'eau lors de fortes pluies ou de la fonte des neiges et qui la libèrent lentement lors de la saison sèche. C'est en grande partie grâce à ce mécanisme que les dommages liés aux inondations sont limités et que les cultures résistent aux sécheresses.

On remarque que plusieurs municipalités qui ne jouissent plus de tels milieux humides, sont victimes d'importantes inondations.



Jean Lafrenière, maire de Val-des-Monts.

Barrière

En plus de fixer les sols, la végétation présente dans les milieux humides ralentit le débit des eaux de surface et diminue l'érosion des berges quand le niveau d'eau est élevé. Ces milieux stabilisent les sols, freinent les effets du vent et contribuent à dissiper la force des vagues et ainsi l'érosion des rives.

Ils sont essentiels pour assurer la pérennité de nos terres et la qualité de nos plans d'eau. Nos activités récréatives et le tourisme sont directement affectés.

Filtre

Les milieux humides agissent comme des usines d'épuration des eaux usées. La végétation filtre l'eau des lacs et des rivières et retient les sédiments en suspension, ce qui améliore la limpidité de l'eau. D'autres plantes emmagasinent des polluants, comme le mercure, les phosphates, les nitrates ou l'azote, purifiant ainsi nos eaux usées. Les milieux humides ont la capacité d'absorber et d'emmagasiner les gaz à effet de serre de l'atmosphère terrestre. Par leur rôle de filtre, ces milieux contribuent ainsi au maintien d'une eau de qualité pour l'alimentation humaine. Puisque

l'ensemble des Montvalois dépend exclusivement de l'eau présente naturellement sur son territoire pour s'alimenter, la pertinence de protéger ces sites devient primordiale.

La principale qualité des valeurs économiques de nos propriétés en dépend.

Richesse écologique

Les milieux humides constituent une importante réserve pour la biodiversité et se caractérisent par une forte productivité biologique. Ils représentent des zones d'alimentation, de reproduction, d'abri, de refuge et de repos pour de nombreuses espèces allant des micro-organismes aux insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, poissons et mammifères. Ils contribuent ainsi de manière importante à la production des ressources en espèces sauvages pour la chasse, la pêche et le piégeage. Ils fournissent également des biens et services écologiques notamment les activités récréatives, touristiques, éducatives et scientifiques.

Les activités de plein air, de chasse et de pêche ainsi que notre contribution environnementale sur un plan plus global y sont reliées.

Abri

L'abri offert par le couvert végétal et la nourriture abondante et variée des milieux humides en font un lieu idéal dont plusieurs espèces animales et végétales dépendent. Les oiseaux en migration y font des haltes pour se refaire des forces avant de poursuivre leur voyage, alors que les poissons en font leur site de frai et d'alevinage. Plusieurs espèces d'amphibiens comme les grenouilles ou les salamandres dépendent aussi des milieux humides pour leur survie.

Ils offrent un support essentiel à la nature.

Espérant que ce texte vous a permis de réaliser que les milieux humides généralement perçus comme des terrains exempts de valeur sont, contrairement à cette perception, indispensables à notre qualité de vie, à tous les points de vue. ■

Nom de Plume

Par Christian Friis

Traduit par Roch Beuparlant.

Voici la première chronique intitulée *Nom de Plume*. Chaque numéro de l'*Échos de nos lacs* mettra en vedette une espèce d'oiseaux de la région. Cette chronique portera sur les principales caractéristiques permettant d'identifier l'espèce et contiendra des remarques relatives à son cycle biologique, vous permettant de mieux vous familiariser avec la faune ailée avec laquelle nous partageons la terre.

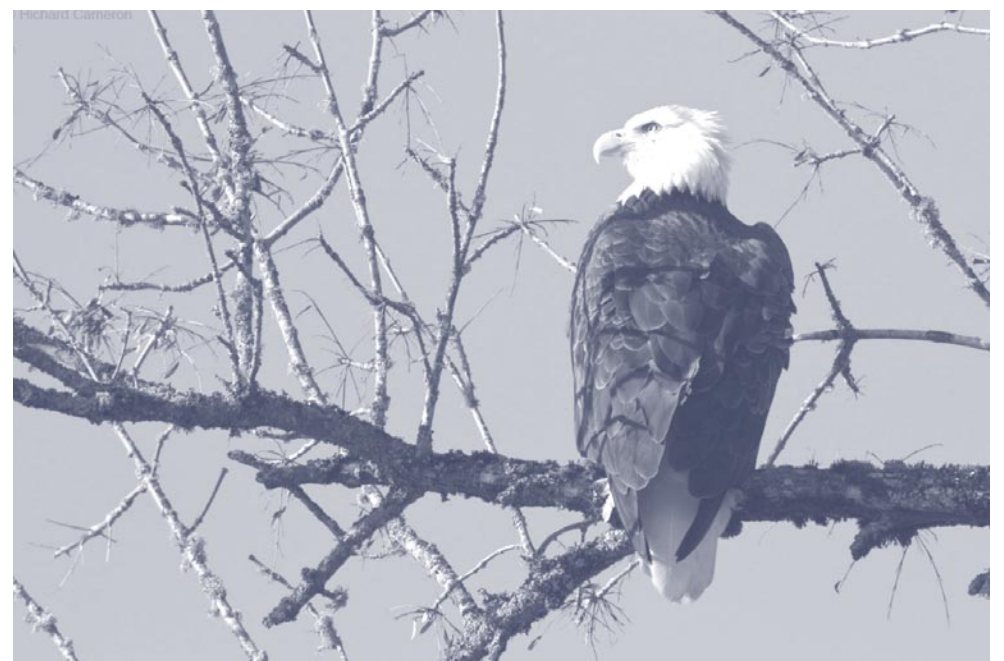
Le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*)

Les oiseaux de proie sont parmi les plus magnifiques. Leur vol précis, leur vue perçante et leur nature prédatrice ont fasciné des générations d'observateurs, de naturalistes et autres. Il existe plusieurs espèces de rapace (parmi les oiseaux de proie nous retrouvons aussi les vautours, les aigles, les éperviers, les faucons et les hiboux) en Amérique du Nord, et des 35 espèces de rapace plutôt diurne (ce qui veut dire actif durant le jour), le pygargue à tête blanche est bien connu. Cet été, un adulte se tenait autour du Lac McGregor et il est le premier que j'observe par ici. Quelques personnes m'ont posé des questions à propos des « aigles à tête blanche », donc il m'a semblé approprié que ma première chronique porte sur cette espèce.

L'un des deux aigles nord-américains, on reconnaît le pygargue à tête blanche adulte à sa tête et queue blanche qui font contraste à

son corps brun foncé. Il faut compter de quatre à cinq ans à partir du moment de l'éclosion pour que les oiseaux atteignent leur plumage adulte. Le plumage immature varie du brun quasi uniforme, au brun avec des taches blanches. Celui de la tête et de la queue est majoritairement blanc avec des marbrures brunes et son corps est brun avec des marbrures blanches. Les pattes sont dépourvues de plume et plutôt orangées. Le bec est assez grand; les petits possèdent un bec noirâtre et un œil foncé au moment de l'éclosion. Ceux-ci pâlissent chaque année pour devenir respectivement jaune-orangé vif et jaune pâle chez l'adulte. En vol, la tête et le cou dépassent de plus de la moitié la longueur de la queue, et il a, toute proportion gardée, de plus longues ailes que les autres rapaces. Lorsqu'il est perché, la grosseur du corps et du bec facilite le repérage. Les femelles sont plus volumineuses que les mâles et leur plumage est similaire.

Préférant vivre près des rives des grands lacs, le pygargue à tête blanche construit souvent son nid dans l'arbre le plus haut du voisinage. Le nid est souvent réutilisé chaque année, et on trouve des adultes sur le territoire de la fin de l'hiver jusqu'à la fin de l'été. La femelle pond entre un et trois œufs – habituellement deux – surtout entre la mi-avril et le début mai. Les œufs éclosent après environ 35 jours d'incubation et les petits peuvent voler approximativement douze semaines plus



Pygargue à tête blanche adulte perché. Photo : Rick Cameron <racphoto.com>

tard. Les jeunes continuent de passer la nuit dans le nid pendant encore environ deux mois suivant leur premier envol, et ne sont donc pas portés à le quitter avant le mois d'août.

L'aliment préféré du pygargue à tête blanche est le poisson qu'il capture aisément. Ils peuvent aussi être des charognards, choisissant souvent le moyen le plus facile pour se nourrir, ayant tendance à voler la nourriture des autres espèces tel le balbuzard pêcheur lorsque l'occasion se présente.

L'habitude migratoire du pygargue à tête blanche n'est pas facile à cerner. Les oiseaux peuvent parcourir de grandes distances dans des directions variées. Ils vont habituellement se déplacer vers le littoral des régions côtières

où la nourriture se trouve en plus grande abondance durant les mois d'hiver. Les aires d'hivernage comprennent des zones libres de glace dotées de perchoirs appropriés permettant de chasser durant le jour et de se reposer durant la nuit.

Ayant effectué un retour suite aux effets dévastateurs de la contamination au DDT ainsi que de la perturbation de son habitat, le pygargue à tête blanche est assurément une espèce que l'on pourra apercevoir de plus en plus fréquemment dans notre région.

Si vous avez des questions concernant les oiseaux de notre région, ou pour suggérer une espèce focale pour la prochaine édition, écrivez-moi à friis.christian@gmail.com. ■

Un Projet de gestion intégrée de l'eau des lacs de Val-des-Monts par bassin versant (PGLVDM)

Par Mélanie Renaud, coordonnatrice de la Fédération des lacs de Val-des-Monts

Le « *Projet de gestion intégrée des lacs de Val-des-Monts par bassin versant* » (PGLVDM) se veut une étude de caractérisation qui permettra d'illustrer le portrait actuel du bassin hydrologique de nos lacs et d'en faire le diagnostic, afin d'identifier clairement les problématiques liées à la qualité de l'eau et d'établir un plan d'action pour appliquer des mesures préventives et correctives, c'est-à-dire un plan directeur de l'eau (PDE). Il permettra également de rassembler plusieurs acteurs du milieu dans un but commun de collaboration et de participation pour l'amélioration globale de nos lacs. Le projet sera réalisé en trois volets. Le premier volet sera consacré à l'étude de caractérisation, incluant le diagnostic du bassin versant et l'élaboration d'un plan directeur de l'eau (PDE), tandis que les volets II & III seront principalement dédiés à la mise en application des actions découlant des recommandations du PDE (volet II) et au suivi et à l'évaluation du projet (volet III).

Pourquoi?

Le PGLVDM a été mis sur pied suite aux nombreuses requêtes des utilisateurs du milieu et associations de lacs locales face aux problématiques grandissantes sur le territoire. Étant situé en territoire périurbain de la région de la capitale nationale d'Ottawa-Gatineau et avec plus de 120 lacs, ses collines et ses forêts, Val-des-Monts est un endroit de prédilection pour la pratique d'activités récréatives, pour la villégiature, l'agriculture et le commerce. Toutefois, les problématiques liées à l'eutrophisation des lacs ne font qu'augmenter et la gestion sectorielle et fragmentée des divers usages de l'eau a atteint ses limites. Le présent projet touchera les 79 lacs de Val-des-Monts faisant partie du bassin versant de la rivière

Blanche qui traverse le centre-est de la ville de Gatineau et qui se déverse dans la rivière des Outaouais. Les répercussions de ce projet auront donc des impacts positifs à grande échelle.

Dans quel but et avec qui?

L'objectif premier du projet est d'identifier clairement les sources problématiques environnementales liées à nos lacs en adoptant une approche par bassin versant, afin d'inverser les processus de dégradation des milieux aquatiques et des écosystèmes.

Les principaux enjeux environnementaux seront de restaurer, mettre en valeur et protéger le bassin versant, tout en faisant participer la population et les différents acteurs du milieu et ce, dans une optique de développement durable.

La participation de la population, et plus particulièrement des associations de lacs, est grandement sollicitée dans ce projet et elle sera étroitement liée à son succès. Chacun sera invité à mettre la main à la pâte et à travailler en collaboration avec les autres intervenants du milieu. Les associations de lacs, en tant que « premiers répondants » seront appelés à participer activement à la réalisation du projet, à tous les niveaux. Chacun aura une tâche à accomplir et les outils et l'encadrement nécessaire leur seront fournis.

Par ailleurs, le caractère rassembleur de ce projet permettra d'unir plusieurs acteurs du milieu dans un esprit de collaboration et de soutien au projet. On pense ici entre autres, à la municipalité de Val-des-Monts, la MRC des Collines, l'Agence de Bassin Versant des

7 Rivières, la commission scolaire des Draveurs, les entreprises locales, etc.

Un plan directeur de l'eau (PDE) sera élaboré avec des recommandations claires proposant des actions concrètes sur le milieu applicables par tous.

Les objectifs visés dans le premier volet seront principalement l'acquisition des connaissances du réseau hydrique et le diagnostic de l'état des lacs, dans le but d'émettre des recommandations sur le plan directeur de l'eau qui sera mis en œuvre et évalué dans les volets II et III du projet. Un réseau de surveillance volontaire des lacs sera aussi mise en place avec les différents bénévoles des associations et des utilisateurs de lacs. Il s'agit donc d'un projet unique de regroupement des efforts dans une même et unique vision.

Quand et comment?

Le « *Projet de gestion intégrée des lacs de Val-des-Monts* » par bassin versant devrait se dérouler sur une période d'environ cinq (5) ans. Le premier volet, qui devrait débuter au printemps 2012, s'échelonnait sur une période de douze (12) à dix-huit (18) mois.

Au cours du volet I, il faudra recueillir et rassembler tous les informations disponibles afin d'en faire une analyse cartographique illustrant tous les éléments sensibles et les foyers d'érosion du territoire. Par la suite, des relevés terrain (caractérisation des bandes riveraines, des plantes aquatiques, de l'habitat du castor, inventaire de la faune et de la flore et des espèces à statut précaire, inventaire des tributaires de lacs, physico-chimie des lacs, ...) seront réalisés au cours de la période estivale

afin d'identifier les problématiques actuelles de nos lacs. La dernière partie de ce premier volet sera consacrée à la mise en place d'une table de concertation relative à l'ensemble des recommandations qui seront émises. Ensemble, les participants décideront du plan directeur de l'eau et des actions qui devront être mises en œuvre dans le cadre du volet II du projet, afin d'inverser les processus de dégradation des milieux aquatiques. Un programme de suivi et d'évaluation du plan d'action sera également élaboré. Les volets II & III s'échelonnent sur une période de cinq (5) ans.

Financement

En tant qu'organisme à but non lucratif, la Fédération des lacs de Val-des-Monts est éligible à plusieurs sources de financement. L'ambitieux *Projet de gestion intégrée des lacs de Val-des-Monts par bassin versant* adhère aux conditions nécessaires pour l'obtention du financement requis pour les volets I, II ou III du projet, qu'il s'agisse de subventions d'organismes gouvernementaux tels qu'Environnement Canada, ou de l'investissement d'organismes publics et non gouvernementaux tels que certains projets de financement d'entreprises privées. La Fédération des lacs de Val-des-Monts devrait recevoir les réponses aux diverses demandes de financement d'ici le printemps 2012.

Somme toute, le « *Projet de gestion intégrée des lacs de Val-des-Monts* » par bassin versant est un projet ambitieux et rassembleur que la Fédération des lacs de Val-des-Monts est fière de présenter et de démarrer, puisqu'il est fidèle à sa mission, soit l'amélioration de la qualité de l'eau de ses lacs, en visant comme résultat une eau propre et claire. ■

L'Accès aux plans d'eau : un dossier d'importance pour la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) a remarqué dans les dernières années une difficulté accrue dans l'accessibilité aux plans d'eau, à laquelle sont confrontés les pêcheurs sportifs. Alors que les lacs et rivières du Québec devraient demeurer des ressources naturelles accessibles à tous les Québécois, la FédéCP note de nombreux cas de mesures excessives sur lesquelles le gouvernement devrait intervenir.



« Au fil des années, les pêcheurs sportifs sont de plus en plus confrontés aux exigences tarifaires imposées par les municipalités afin de pouvoir mettre leurs bateaux à l'eau, et ceci, dans toutes les régions du Québec », note le président de la FédéCP, Pierre Latraverse. « La disparité des coûts et des exigences porte à réflexion et pour la FédéCP, il est grand temps que le gouvernement intervienne, établisse les standards et fixe des coûts maximums raisonnables et uniformes pouvant être exigés par les municipalités pour permettre aux citoyens d'accéder aux lacs et aux rivières. »

La disparité des coûts n'est qu'un des problèmes rencontrés par les propriétaires d'embarcations à moteurs. L'autre est celui des prix, dans certains endroits, beaucoup trop élevés. Par exemple, la municipalité de Ivry-sur-le-Lac dans les Laurentides au nord de Montréal, exige au propriétaire d'une embarcation motorisée de plus de 9,9 c.v. qui n'est ni propriétaire ni locataire d'une résidence dans cette municipalité, un tarif de 500 \$ pour naviguer une seule journée sur le lac Manitou. Dans la ville de Lac-Saint-Joseph, où un gardien surveille la barrière pour l'accès à la descente de bateaux, seuls les résidents peuvent y avoir accès et les

visiteurs qui voudraient naviguer sur le lac doivent absolument payer leur dû en plus d'être accompagnés d'un résident. Ces exemples laissent croire que l'eau est une ressource collective qui est en train d'être privatisée.

De plus, les municipalités doivent accepter d'offrir des services pratiques pour les utilisateurs. La pêche sportive se pratique en accord avec des cycles biologiques et non en vertu de considérations administratives. Les lacs doivent être accessibles tôt le matin, pour répondre aux attentes des pêcheurs, et pour éviter de créer les longues files qui se forment lorsque les infrastructures ouvrent trop tard en avant-midi.

Les lacs et les rivières appartiennent à l'ensemble des citoyens et il faut que ceux-ci puissent en profiter. Il est acceptable de prendre des mesures afin de les préserver et de percevoir des sommes en accord avec le principe d'utilisateur-payeur. Toutefois, il ne faut pas que l'accès aux lacs et aux rivières devienne le privilège des plus riches, ou encore qu'il serve uniquement aux municipalités pour boucler leurs budgets.

Pour toutes ces raisons, il est impératif que le gouvernement intervienne dans ce dossier et mette des balises.

Un pas en avant

Le 17 août dernier, un jugement de la Cour d'appel du Québec a déclaré invalide plusieurs articles du règlement 535-2 de la ville de Saint-Adolphe-d'Howard. Entré en application en 2006, le règlement 535-2 avait pour objet la protection des berges et la sécurité nautique sur les deux lacs de la municipalité. Certains de ces articles annonçaient que seuls les résidents de la municipalité avaient droit à l'utilisation des débarcadères municipaux.

Le jugement de la Cour d'appel remet en question la légitimité du règlement en affirmant que « ces dispositions réglementaires qui interdisent aux non-résidents de la municipalité l'accès aux lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie avec leur embarcation à moteur portent, en raison de leur caractère véritable, sur la réglementation du droit public de navigation ». En effet, réglementer la navigation n'est pas de juridiction municipale, mais plutôt fédérale. ■

Frayères à préserver!

Par Geneviève Gallerand, chargée de projets au COBALI



La région de l'Outaouais est très recherchée pour ses milieux naturels et ses paysages dans le but d'y réaliser différentes activités récréotouristiques telles que la pêche. Par contre, depuis quelques années, le potentiel relié à cette activité est inquiétant. L'avez-vous déjà constaté à votre site de pêche préféré? La principale espèce pêchée, l'omble de fontaine, tend à diminuer dans les captures ainsi que le doré jaune.

Différents facteurs naturels ou anthropiques sont à l'origine de la diminution marquée des populations dans certains plans d'eau, comme : la surpêche, la compétition avec des espèces introduites, la faible productivité de certaines espèces, les activités industrielles, agricoles ou de villégiature qui entraînent un enrichissement des eaux en matière nutritive, rendent le lac plus productif et accélèrent son processus d'eutrophisation.

En plus des facteurs ci-haut mentionnés, il y a également la perte ou la détérioration des sites de fraie (frayères) qui peut affecter le déclin de certaines espèces de poissons. Les frayères sont des sites de reproduction où les géniteurs se rencontrent et où les femelles déposent leurs œufs et les mâles, leur laitance. Les nouveau-nés peuvent également y séjourner quelque temps après l'éclosion. Les sites de fraie sont perturbés par les sédiments en suspension dans l'eau issus principalement de l'érosion des berges, de l'impact des embarcations motorisées dans les zones de fraie pendant les périodes de reproduction et par la prolifération de plantes aquatiques.

Afin de préserver la ressource qui est prélevée lors de cette activité (le poisson) et par le fait même l'écosystème qui l'abrite,

il est important de bien connaître les éléments recherchés par les différentes espèces de poissons, pour ensuite mettre en œuvre différentes mesures de protection selon les menaces qui les affectent.

Un poisson peut parcourir de très longues distances avant de trouver un lieu de fraie qui lui convient. La vitesse du courant, la température de l'eau, la profondeur, le type de substrat, l'oxygénation de l'eau et la présence ou non de plantes aquatiques sont autant de facteurs pouvant influencer son choix pour l'emplacement de la frayère. Par exemple, l'omble de fontaine, la truite arc-en-ciel, le doré jaune, la truite brune et la ouananiche recherchent une eau bien oxygénée pour pondre leurs œufs sur le substrat rocaillieux tandis que le brochet et le maskinongé pondront leurs œufs sur les plantes aquatiques et les herbes des plaines inondées. La destruction ou la réduction d'un seul des éléments de l'habitat du poisson peut paraître insignifiant... mais en agissant ainsi sur le milieu, on affecte considérablement la santé et la survie d'une population entière de poissons. Ces conséquences sont d'autant plus importantes en ce qui concerne les frayères puisqu'elles représentent le début même du cycle biologique des poissons.

Le succès de reproduction des poissons est aussi étroitement relié à la présence de conditions favorables à l'éclosion des œufs. Souvent, ces conditions optimales ne sont satisfaites que pendant quelques semaines, voire même quelques jours! Des travaux effectués durant cette période peuvent avoir un impact majeur sur le succès de reproduction des poissons. Il est donc important de communiquer avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour obtenir une autorisation avant d'entreprendre les travaux ; ils pourront évaluer s'il s'agit



La zone de gestion de la rivière du Lièvre inclut le bassin versant de la rivière du Lièvre, de la rivière Blanche (à l'est de la rivière du Lièvre) et le ruisseau Pagé (qui traverse entre autre la municipalité de Lochaber partie-ouest et les secteurs Buckingham et Masson-Angers de la ville de Gatineau).

d'une bonne période pour les réaliser (819 246-4827).

Avec la forte croissance de la villégiature en Outaouais, il est essentiel d'adopter des pratiques écologiques sur et aux abords des plans d'eau et de protéger les zones sensibles pour assurer une meilleure protection des milieux aquatiques et par conséquent, de sa faune. L'amélioration de la qualité et du nombre des frayères amènera un rétablissement des populations de poissons et donc une augmentation de la qualité de la pêche et par le fait même, un pouvoir d'attraction touristique plus grand grâce à une amélioration environnementale des plans d'eau avec le maintien des activités économiques entourant l'eau.

Avis aux pêcheurs

Le territoire québécois est divisé en 29 zones de pêche. La réglementation est différente d'une zone à l'autre et varie en fonction de la biologie des espèces de poisson à chaque endroit car le type de frayère et la saison de reproduction diffèrent d'une espèce à l'autre. Il est important de respecter les règles déterminées dans votre zone de pêche puisqu'elles sont établies selon un plan de gestion à long terme déterminé par des spécialistes! Veuillez noter que toutes les données relatives aux restrictions et aux dates d'ouverture de pêche sont disponibles sur le site Internet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) à l'adresse : www.mrn.gouv.qc.ca/faune/peche/index.jsp. Bonne pêche! ■

LA PROTECTION DE L'EAU, L'AFFAIRE DE TOUS



CET ÉTÉ, le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) a entamé une démarche qui vise à recueillir de l'information sur les problématiques et préoccupations relatives à la ressource eau du territoire.

Ayant terminé depuis peu le nouveau portrait de sa zone de gestion (disponible au www.cobali.org), le COBALI amorce maintenant l'élaboration du diagnostic dont l'objectif est de faire ressortir les problématiques environnementales, sociales ou économiques reliées à l'eau, tout en établissant des relations entre les causes et les problèmes. Pour y parvenir, la participation de la population est très importante.

Comme citoyen, agriculteur, forestier, entreprise, municipalité, association de lacs ou tout autre organisme, vous connaissez bien votre secteur, votre lac ou votre cours d'eau et vous pouvez identifier des problématiques ou préoccupations relatives à l'eau, au bassin versant et aux habitats qui y sont associés. Pour ce faire, vous n'avez qu'à remplir un

court sondage de trois questions disponible sur le site Internet www.cobali.org. Ensuite, à partir des informations recueillies, le COBALI établira les prochains enjeux, objectifs et orientations qui composeront le plan d'action du prochain Plan directeur de l'eau.

Le Plan directeur de l'eau est un outil indispensable de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, car il est élaboré en concertation avec les acteurs de l'eau. Il permet d'orienter les actions et de rassembler les partenaires dans le but de préserver, mettre en valeur ou améliorer la ressource eau de même que les ressources et les habitats qui y sont associés.

Fondé en 2003 dans le cadre de la Politique nationale de l'eau adoptée par le gouvernement québécois, le COBALI est une table de concertation qui regroupe les acteurs de l'eau et dont la mission est de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur l'eau des bassins versants des rivières du Lièvre, Blanche et du ruisseau Pagé.

Solution Nature
Écologie et environnement

Des services sur mesure en écologie et environnement :

- Aménagement et revégétalisation écologique des rives
- Délimitation de la ligne naturelle des hautes eaux et de la bande riveraine
- Caractérisation environnementale
- Aménagement de l'habitat du castor
- Aménagement forestier

75 chemin Montréal Est • Gatineau, Qc • J8M 1K3
Tél: 819 743-2307 • Fax: 819 986-9698 • www.solutionnature.org

Le système d'aération par éolienne pour le contrôle du myriophylle à épi

Par Linda Brière, (Lac McArthur) membre du conseil exécutif de la Fédération

Une visite a été réalisée le 15 août dernier par Michel Francoeur (président de la Fédération des lacs et membre exécutif de l'Association du lac St-Pierre), Mélanie Renaud (coordonnatrice de la Fédération des lacs de Val-des-Monts), Russel Rieger (président intérimaire de l'Association du lac Saint-Pierre) et moi-même (membre de l'exécutif de la Fédération des Lacs et vice-présidente de l'association du lac McArthur) chez Monsieur Gaétan Bertrand du lac Lola à quelques minutes au nord de Masham à La Pêche. Monsieur Bertrand est un riverain qui a installé une première éolienne sur son lac il y a environ onze ans. Cette éolienne pompe de l'air dans la zone environnante de sa baie pour prévenir et minimiser la croissance du myriophylle à épi qui étouffe le lac. Le projet a été un tel succès qu'il a installé deux autres éoliennes, une au centre-est et une à l'autre extrémité du lac.

Première méthode : Il a expliqué le fonctionnement de l'appareil et les résultats obtenus. Mélanie a pu attester de la réussite du projet car elle a déjà travaillé à la municipalité de La Pêche et a pu observer la forte présence du myriophylle au début du projet. À chaque coup d'aviron elle ramassait du myriophylle en quantité. M. Bertrand mentionne que la tour de l'éolienne doit être au moins 16 pieds de haut (soit la hauteur de la deuxième tour qu'il a installé) pour mieux capter les vents dominants sans être entravé par les arbres de grande envergure. L'effet de l'oxygénation de la deuxième éolienne couvre une superficie approximative de cinq à six acres sous l'eau.

Le fonctionnement de l'appareil est fort simple. Le vent fait tourner les pales de l'éolienne qui sont attachées à un cylindre étanche, pour créer une force qui exerce une pression d'air. Le cylindre contient un diaphragme flexible en latex à l'intérieur et lorsque la pression augmente, ce dernier envoie le flux d'air sous pression vers le bas dans un réservoir d'eau où il y a une jauge de pression située au milieu de la tour. Ensuite, l'air est poussé plus loin dans un tuyau pour être diffusé dans l'eau à l'endroit où il y a la colonie de myriophylle. La diffusion se fait en passant par une pierre poreuse circulaire (le rocher aérateur) d'environ dix pouces de diamètre fixée au bout du tuyau et qui distribue l'air sous forme de minuscules bulles (comme du champagne) dans l'eau. La superficie traitée par l'effet d'oxygénation du rocher aérateur est de 10 mètres (30 pi) à 15 mètres (45 pi) de diamètre. L'autre méthode utilisée par M. Bertrand a été de distribuer l'air au fond de l'eau sur une longueur de 60 mètres (200 pieds) à 90 mètres (300 pieds) en utilisant un tuyau perforé afin d'atteindre la colonie de myriophylle à épi localisée plus loin dans la baie. Il indique aussi que les tuyaux perforés doivent être réglés à environ un pied du fond pour éviter que le limon ou les sédiments ne s'accumulent et colmatent le tuyau. M. Bertrand les déplace légèrement chaque printemps, pour uniformiser les résultats voulus par ce système. Il a vu des résultats marqués après deux à trois ans d'aération avec les éoliennes. Un réservoir de plastique sous pression est présent au centre de la tour. Il contient de l'alcool méthylique, utilisé pendant les mois d'hiver afin de prévenir que l'eau ne gèle. Monsieur Bertrand y ajoute quelques gouttes de colorant alimentaire afin de mieux voir le niveau du liquide dans le réservoir. La robinetterie est placée à environ deux pieds du réservoir et elle lui permet de contrôler et de

réguler le débit de l'air diffusé dans le lac. M. Bertrand affirme que le système est relativement facile à assembler et à installer.

Aujourd'hui, il n'y a plus de myriophylle à épi flottant sur l'eau et la croissance a été réduite à un tel point que les plantes aquatiques indigènes ont recommencé à croître et les poissons retrouvent leur habitat normal. Cette méthode a contribué à inverser le processus de vieillissement d'une partie du lac, à améliorer la qualité de l'eau et à contrôler efficacement l'envahissement du myriophylle à épi.

Nous avons aussi été surpris et heureux d'apprendre que le conseiller Jacques Laurin, qui a déjà été riverain au Lac Cayamant dans la municipalité du même nom, a lui aussi été témoin des bienfaits des éoliennes sur le lac. Il a déclaré que le lac, relativement peu profond, avait l'habitude d'être envahi par le myriophylle à épi et qu'aujourd'hui il serait libre de cette plante à l'endroit où les éoliennes ont été utilisées. Le coût d'une éolienne terrestre installée avec rocher aérateur est d'environ \$ 3,000.00 en fonction de la hauteur de la tour.

Il y a d'autres facteurs à considérer concernant la propriété sur laquelle l'éolienne sera placée. En effet, l'éolienne relève de la propriété de l'association de lac et elle est non transférable à toute personne achetant la propriété où l'éolienne est installée et ne contribue en rien à augmenter la valeur de la propriété. En ce sens, la responsabilité, l'installation et l'entretien relèvent principalement de la direction des associations de lac et de leur pouvoir exécutif puisqu'ils sont les propriétaires officiels de l'appareil. Le libre accès sur une base annuelle doit donc être accordé aux membres et bénévoles de l'association de lac et de la Fédération des lacs afin d'accéder aux emplacements lorsque requis pour assurer l'entretien des installations.

Il y a aussi un important problème de sécurité à laisser fonctionner l'éolienne en période hivernale car il ne se forme peu ou pas de glace sur le lac dans la zone d'aération. Cette situation crée un danger imminent à quiconque s'aventure trop près d'une éolienne et de cette zone d'aération. Que ce soit avec une motoneige ou à pieds (surtout les enfants), le simple fait de marcher près de cette zone entraîne le risque de passer à travers la glace et s'y noyer car l'eau qui dégage des bulles d'air empêche la formation de glace. Par ailleurs, il faut se souvenir que le fait de laisser fonctionner l'éolienne pendant l'hiver contribue de façon notable à la réduction du myriophylle. En effet, cela affaiblit la plante car avec cette mince couche de glace les rayons du soleil peuvent pénétrer l'eau forçant ainsi la plante à poursuivre son travail de photosynthèse plutôt qu'être en période de repos. La plante se fatigue ainsi d'elle-même par cette demande constante, ce qui ralentit considérablement sa croissance. Une évaluation des risques de chaque site doit donc être faite avant de prendre toute décision d'arrêter ou non le fonctionnement de l'appareil pendant l'hiver.

Il n'y a pas de facteur de bruit associé au fonctionnement d'une éolienne, si elle est bien installée, de niveau et sur une base solide. Le coût de fonctionnement, une fois installé, est quasi nul en considérant qu'elle ne requiert aucune énergie électrique et que les frais d'entretien annuels liés à la lubrification des pièces de tournage (moins de 20 \$ par an) sont négligeables.

Deuxième méthode : Une autre option est d'utiliser un moteur compresseur qui fonctionne de façon intermittente à l'électricité. Il en existe de forces et de coûts variés. Les frais d'électricité révélés par un distributeur ont démontré que pour aérer 163 acres sur un lac, le moteur peut utiliser jusqu'à 3600 kilowattheures par mois, ce qui correspond à plus de 300 \$ par mois en frais d'électricité, taxes en sus. Qui paierait la facture mensuelle et collecterait la contribution des autres propriétaires bénéficiant du système? Si la propriété était vendue, les nouveaux propriétaires seraient-ils prêts à payer leur part?

La superficie du Lac McArthur est d'environ 440 acres. Nous attendons les résultats de l'étude de caractérisation afin de connaître le pourcentage couvert par le myriophylle à épi. Si par exemple, 30 % de la superficie du lac nécessite un traitement par l'aération, cela signifierait environ 132 acres. Le coût serait donc également de l'ordre de 300 \$ par mois pour le fonctionnement d'un nombre inconnu de compresseurs (à des coûts d'achat encore inconnus à présent). Cette méthode semble donc être très dispendieuse et non durable à long terme.

Troisième méthode : Une troisième méthode consisterait à introduire des charançons dans nos lacs. Cette approche ne semble toutefois pas être une méthode pratique. Le charançon est un insecte qui naît dans l'eau et qui s'alimente uniquement du myriophylle à épi. Pour se reproduire, l'insecte doit migrer vers les terres environnantes pour la saison estivale suivante. Cependant, notre climat est trop froid pour lui permettre de survivre en période hivernale. De plus, le coût est également dans les dizaines de milliers de dollars pour acheter et introduire des charançons dans un lac et leur survie n'est pas garantie. Le charançon a plutôt fait ses preuves dans les régions plus au sud où le climat est plus chaud, comme dans le centre et le sud des États-Unis.

Quatrième méthode : Une quatrième approche consiste à utiliser un outil monté de deux longues lames aiguës comme des rasoirs en formation V à l'extrémité d'une tige en aluminium extensible. Cet appareil sert à couper les plantes aquatiques. Il est disponible pour environ 300 \$. Toutefois, il est primordial d'être équipé de filets de type piscine, pour récupérer toutes les particules de plantes laissées à la dérive après la coupe avant qu'elles ne coulent au fond et se reproduisent rapidement.

Certificat : Avant que toute décision finale ne puisse être prise, à l'égard de toutes les méthodes, une étude de caractérisation du lac et de ses herbiers aquatiques doit être faite pour obtenir un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable et des Parcs.

Conclusion : Par ailleurs, nous sommes d'avis que la méthode de contrôle par l'aération obtenue par l'éolienne semble la plus gagnante puisqu'il s'agit de la solution la plus verte et la plus économique.

Il faut aussi tenir compte du coût additionnel pour l'obtention du certificat d'autorisation qui se situe aux environs de 525 \$ pour la réalisation ou la mise en place d'un système de contrôle du myriophylle. Si l'installation de deux ou trois éoliennes en même temps sont nécessaires sur le même plan d'eau, un seul



Une des trois éoliennes du lac Lola.

certificat d'autorisation sera requis pour cette activité. Devons-nous continuer à faire fonctionner une éolienne pendant les mois d'hiver? Où allons-nous placer ces appareils pour en maximiser leur utilisation par rapport aux vents dominants? Le propriétaire sera-t-il disposé à autoriser un droit de passage pour son entretien? Le coût d'une assurance-responsabilité est aussi à considérer pour une association afin de pouvoir faire face à toutes questions juridiques qui pourraient en découler. D'autre part, si l'association choisit d'arrêter le fonctionnement de l'éolienne pendant l'hiver, il est important de savoir que les résultats souhaités peuvent être diminués.

Ce sont toutes ces questions qui doivent d'abord être répondues et des décisions devront aussi être prises afin de bien planifier la gestion des plantes aquatiques d'un lac. L'analyse et la prévision des coûts réelles sont nécessaires pour s'assurer de sa rentabilité. Un effort concerté des résidents du lac à participer bénévolement à la planification, l'organisation et l'installation de tel équipement est fort souhaité. Cela, il va de soit, permettra d'améliorer et de s'assurer que le projet se poursuit pour les années et les générations à venir. Nous souhaitons travailler avec diligence, au cours des prochains mois d'hiver, pour être en mesure de mettre en place des éoliennes sur le lac McArthur, nous l'espérons, au printemps de 2012.

C'est avec le travail assidu de Mélanie Renaud et des membres de la Fédération des Lacs de Val-des-Monts, que nous avons espoir que le projet d'éoliennes du lac McArthur verra le jour. Une étude terrain préliminaire et une demande de certificat d'autorisation, qui servira aussi de modèle pour des projets similaires, devront être réalisées au cours des prochains mois une fois que les décisions finales seront prises. Il y a déjà trois baies sur le lac McArthur où les résidents ont exprimé leur intérêt à faire installer des éoliennes. Un deuxième article est prévu au printemps 2012 afin de publier une mise à jour de la progression du projet. D'ici là, nous sommes toujours à la recherche de fournisseurs afin de déterminer les coûts de réalisation du projet pour le plan d'affaires. Si des résidents d'un lac sont intéressés par le même genre de projet, nous serions très heureux de vous aider en partageant nos connaissances et expériences afin de vous aider à réaliser votre projet.

Sites Internet à visiter via Google :

- Lac Cayamant, Municipalité Lac Cayamant, Québec
- Lac Beauchamp, Gatineau, Québec
- Articles) *Échos de nos articles Lacs*, vol. 1, n° 2, Décembre 2005 intitulé « Une fontaine pour aider le lac », Marc Veilleux.

À ne pas oublier que les conditions climatiques d'endroits tels que le centre et le sud des États-Unis sont différentes du Québec et leurs résultats ne peuvent pas être comparés avec exactitude. ■

Comment l'agriculture biologique et la santé de nos lacs peuvent faire bon ménage!

Par Mathieu Roy, conseiller Agriculture Soutenue par la Communauté, Équiterre

Josée Gauthier, agente d'information et de logistique Agriculture Soutenue par la Communauté, Équiterre

équiterre

Depuis quelques années, la santé de nos lacs est devenue un enjeu très préoccupant pour les dirigeants de la santé publique québécoise et pour les citoyens. On a qu'à penser par exemple à l'enjeu très médiatisé des algues bleues-vertes. Malheureusement, l'agriculture représente très souvent une source de pollution diffuse pour nos lacs et nos cours d'eau. Par contre, il est important de savoir que ce ne sont pas toutes les formes d'agriculture qui peuvent s'avérer nocives pour la qualité de l'eau. L'agriculture biologique, plus respectueuse de l'environnement, tant au niveau des cultures maraîchères que de l'élevage, ne contribue pas à la détérioration de nos lacs et contribue même, indirectement, à leur santé en protégeant la biodiversité ambiante.

L'agriculture biologique participe activement à créer une cohabitation harmonieuse entre les riverains et les agriculteurs. En effet, par leurs pratiques plus respectueuses de l'environnement, les agriculteurs biologiques contribuent à la diminution de la pollution diffuse issue des méthodes de production modernes qui elles, favorisent un usage d'engrais de synthèse. Par la rotation obligatoire des cultures et l'utilisation d'engrais verts tels que le seigle ou l'avoine, l'activité

biologique du sol est grandement augmentée. L'augmentation d'activité biologique dans le sol implique une augmentation de la fertilité et une amélioration globale des conditions de croissance des plantes. Cette façon de procéder est à la base de la philosophie de l'agriculture biologique : un sol en santé donne des plantes en santé et ultimement, des animaux et des humains en santé.

L'utilisation des composts et la fertilisation à partir d'engrais verts, de même qu'à partir d'engrais organiques pour nourrir les cultures, permettent d'augmenter le pourcentage de matière organique dans le sol. Des sols riches en matière organique engendrent une diminution de façon marquée de l'érosion hydrique ainsi que de l'érosion éolienne. Inutile de rappeler que le phénomène d'érosion amène de nombreuses particules de sol dans les cours d'eau et ultimement, dans les lacs. Ces particules contiennent des éléments minéraux essentiels à la croissance des plantes tels l'azote et le phosphore, mais ces derniers éléments sont responsables en partie de l'apparition des algues bleues-vertes dans les lacs.

Les méthodes d'élevage en agriculture biologique sont également plus respectueuses de l'environnement. Les élevages de porcs conventionnels, par exemple, produisent surtout du lisier (fumier liquide comparativement au fumier plutôt solide pour les

élevages bovins), déjections pouvant se retrouver facilement dans les fossés, les ruisseaux et les lacs suite à l'épandage. En élevage biologique, le phénomène de transmission du lisier dans les cours d'eau est presque inexistant puisque les porcs sont élevés sur litière et que le lisier peut ensuite être composté et revalorisé à titre d'engrais organique. De plus, les porcs élevés sous régie biologique doivent passer plusieurs heures par jour à l'extérieur durant l'été, ce qui les aide grandement à être en santé. L'usage des antibiotiques n'est donc pas nécessaire, ce qui vient encore une fois réduire la quantité de produits indésirables risquant de se retrouver dans les cours d'eau.

Outre les bienfaits reliés aux cours d'eau, il a été prouvé à maintes reprises que l'agriculture biologique a un effet bénéfique sur l'environnement en général. Effectivement, une étude britannique a démontré qu'un champ de céréales biologiques contenait 32 % de plus d'oiseaux et 35 % de plus de chauves-souris qu'une ferme conventionnelle. On note également 85 % de plus de plantes et de fleurs dans ses environs.¹

Vous êtes charmés par l'agriculture biologique et ses bienfaits sur notre biodiversité commune? Il vous est possible d'appuyer directement l'agriculture biologique et un producteur local dans votre région par le biais du réseau d'agriculture soutenue par la

communauté (ASC), ou connu sous le nom du réseau des fermiers de famille, que coordonne Équiterre. Cette manière très originale de mise en marché des produits place les consommateurs au cœur de la ferme. En effet, ceux-ci deviennent partenaire d'un fermier de famille et payent à l'avance pour tous leurs légumes durant la saison, ou une part de viande, et partagent avec les producteurs les risques et les bénéfices dus à la température. Ce partenariat offre aux producteurs la garantie d'un revenu tôt en saison et facilite grandement la planification des cultures.

Du côté des partenaires, c'est une manière simple et efficace pour eux de se procurer de bons légumes frais, sains et locaux. En adhérant à cette formule, c'est aussi un moyen de mettre en action la phrase popularisée par Laure Waridel, sociologue, conférencière et personnalité du monde du développement durable, qui dit qu'*Acheter c'est voter!* En appuyant l'agriculture soutenue par la communauté, on envoie un message clair à nos dirigeants : on supporte l'agriculture biologique et la dynamisation économique de nos ruralités québécoises.

Pour obtenir plus d'information concernant le projet d'agriculture soutenue par la communauté et des fermiers de famille rendez-vous au www.equiterre.org.

Équiterre est un organisme sans but lucratif qui a été créé en 1993, suite au Sommet de la Terre de Rio par des jeunes militants et propose des solutions concrètes pour faire du Québec une société ou le développement durable et l'économie sociale sont au cœur des actions et des préoccupations. L'organisme s'est donné pour mission de contribuer à bâtir un mouvement de société en incitant citoyens, organisations et gouvernements à faire des choix plus écologiques, équitables et solidaires. ■

¹ Fuller R. J. et coll., 2005.

ROYAL LEPAGE
VALLÉE DE L'OUTAOUAIS

Vous voulez vendre votre propriété ?

Certificat
d'évaluation
GRATUITE



Joanne Fleury
Courtier immobilier agréé
819 671-5152 (Bureau)
819 671-9013 (Fax)
info@joannefleury.ca
www.joannefleury.ca



06-07-10

Faites confiance à une professionnelle
qui a sa place d'affaires et qui habite
à Val-des-Monts

22 ans d'expérience dans la vente
de propriétés au bord de l'eau

Un castor sur mon terrain!

Par Mélanie Renaud, en collaboration avec Michel Leclair, président-directeur général d'Éco-Odyssée et expert en gestion du castor

Un peu d'histoire

La présence du castor sur nos terres remonte à la période de pré-colonisation. Il est donc vrai de dire qu'il est bien chez lui ici depuis aussi longtemps que nous. Le premier impact sur l'habitat du castor est survenu avec l'arrivée des premiers européens. En effet, le castor était recherché principalement pour sa fourrure, que l'on préférait pour la confection de chapeaux destinés principalement à la haute caste. À cette époque la peau des castors se vendait très cher. La Compagnie de la Baie d'Hudson, mieux connue aujourd'hui sous la bannière « La Baie », a connu une forte ascension grâce à la trappe et au commerce de la fourrure du castor. La pression sur les populations de castor était telle, que cet animal était presque disparu de nos terres pendant plus de 250 ans. Il était également à la limite de l'extinction en Europe. C'est en 1975 qu'il a été officiellement reconnu en tant qu'emblème sur nos pièces de monnaie et nos timbres. Le castor a également été la mascotte (surnommé Amik, qui veut dire castor en algonquin) et l'emblème officiel des Jeux olympiques de Montréal, en 1976.

C'est aussi avec cette apparition symbolique au Québec et ailleurs au Canada que le castor est réapparu et s'est réapproprié ses terres. La valeur et le prestige de sa fourrure n'est plus ce qu'elle était et le trappage du castor a, par conséquent, perdu ses lettres de noblesse. Ces pratiques ont été troquées pour un simple désir de poursuivre une tradition, de transmettre ces valeurs ou par amour et/ou nécessité. Aujourd'hui les trappeurs se font rares et la relève est quasi inexistante. Toutefois, cela n'empêche pas notre rongeur de poursuivre sa tâche et de coloniser le territoire.

L'écologie du castor

Le castor est le plus gros rongeur de l'Amérique du Nord. Trapu, il se déplace lentement sur le sol, ce qui fait de lui une proie facile, mais il en est tout l'inverse dans l'eau. Lorsqu'il se sent menacé et pour prévenir un danger, le castor tape sur l'eau avec sa queue et peut rester sans respirer, sous l'eau, jusqu'à quinze (15) minutes. Il s'alimente principalement d'écorces d'arbres, mais aussi de bois, de feuilles, d'herbes et de plantes aquatiques. Les essences d'arbres préférées du castor sont principalement les peupliers, les érables et les saules, mais lorsque ces essences se font rares, il adapte son menu à la plupart des autres essences disponibles.

Le castor est surtout connu pour ses talents de bâtisseur. Son mode de vie est directement lié à l'abattage des arbres pour construire ses habitations et se nourrir. En moyenne, un castor va abattre environ 215 arbres, dont le diamètre peut atteindre 40 cm, par année. Selon le lieu où il s'installera, la tendance du castor est de construire une digue pour agrandir l'habitat subaquatique auquel il aura accès durant l'hiver. Ses buts sont de créer un étang assez profond pour ne pas que le fond gèle en hiver, d'avoir accès à la hutte et à la nourriture pendant toute la saison froide et d'être à l'abri des prédateurs.

Puisque le castor est principalement guidé par l'ouïe, il aura tendance à construire une digue à l'endroit où le courant est plus fort. Cette digue est généralement construite de branches, de boue et de pierre et peut avoir une ampleur remarquable.

La hutte est construite à l'automne et le castor la couvre de boue au moment du gel afin de créer un revêtement solide, à l'épreuve des prédateurs. Elle possède deux sorties de secours en plus d'une aire d'alimentation et d'une aire de repos au sec. Le castor est aussi habileté à creuser des chenaux sur son territoire. Ces chenaux servent à faciliter le transport de la

nourriture et des matériaux de construction. Ils peuvent atteindre 1,5 mètre de largeur et 1 mètre de profondeur. Il arrive parfois qu'il fasse dévier un cours d'eau avoisinant afin de maintenir un bon niveau d'eau dans ses chenaux.

Qui est responsable?

Même si ses talents de bâtisseur de barrage peuvent impressionner, ils peuvent donner des maux de têtes à plusieurs qui doivent payer le prix des dégâts occasionnés par ce rongeur.

Qui est responsable de payer la note? Il est de la responsabilité civile du propriétaire d'un terrain où se trouve un barrage de castor de veiller à ce que celui-ci ne constitue pas un risque pour la sécurité des biens et des personnes. Cela veut donc dire que le propriétaire est responsable de veiller à la sécurité du barrage et de déboursier pour les aménagements requis. Puisque peu de gens possèdent les outils, les connaissances et les ressources nécessaires à l'aménagement d'un tel habitat, il est primordial de ne pas faire les choses sans être très bien préparé. Il est aussi important de retenir qu'il n'y a pas de solution magique et que chaque cas est unique. Plusieurs ouvrages de références sont disponibles à propos des techniques d'aménagement, mais il vaudrait mieux se référer à un expert avant de se lancer soi-même dans une expérience qui pourrait s'avérer très onéreuse en plus d'avoir à tout recommencer l'année suivante. Dans le même ordre d'idées, il est important de savoir qu'il peut être très dangereux, même très dommageable pour l'environnement de détruire à l'aveuglette une digue de castor, en raison des charges de phosphore que cela puisse entraîner. De toute façon, il est fort à parier qu'ils reviendront le reconstruire peu de temps après.

Que peut-on faire?

De toute évidence, l'idéal serait que la problématique reliée à la présence du castor soit gérée conjointement avec les propriétaires mais aussi avec le support et le financement des autorités municipales et provinciales. De plus, l'approche par bassin versant devrait être préconisée puisque les impacts des endiguements ne se trouvent pas seulement sur le terrain concerné, mais plutôt sur l'ensemble du réseau de lacs et cours d'eau.

Malheureusement cet « idéal » n'est pas facile à atteindre et présentement, les citoyens qui n'ont pas les connaissances requises sont toujours aux prises avec les problèmes de castor et le manque d'information.

Par contre, puisque nous savons maintenant que le castor affectionne particulièrement les peupliers faux-trembles, le bouleau à papier, les érables et autres arbres fruitiers, il serait judicieux d'éviter de planter ces essences si nous sommes au courant de la présence du castor dans nos environs. Par ailleurs, si vous avez déjà de ces essences d'arbre sur votre propriété et que vous voulez les protéger des castors, l'unique solution est fort simple. Protéger vos arbres en les entourant d'un grillage métallique résistant, jusqu'à une hauteur d'au moins un (1) mètre.

Une nouvelle famille de castors cherche à s'installer sur le plan d'eau de votre propriété? Surveiller ses activités de près et faites appel à un trappeur professionnel, mais restez à l'affût puisqu'un autre castor peut rapidement coloniser le territoire si les conditions s'y prêtent. De plus, il a la capacité de construire assez rapidement de nouvelles digues.

Toutefois, si vous êtes aux prises avec un barrage existant sur votre propriété et que vous craignez pour vos biens, votre sécurité ou celle d'autrui, faites appel à un expert qui pourra vous guider dans vos démarches.



Croquis d'un castor tiré du site www.fmpsd.ab.ca.

Un peu d'espoir...

Sachez qu'actuellement, la question de la gestion du castor est étudiée par plusieurs intervenants et experts dans le but de trouver et de mettre en pratique des solutions permettant de travailler sur l'ensemble du réseau hydrique, c'est-à-dire des solutions favorisant la cohabitation de l'homme et de l'animal, dans une harmonie mutuelle. Car il ne faut pas oublier que l'homme et le castor sont tous deux ici pour rester!

Expert et passionné

Extrait tiré du site Internet <http://www.eco-odysee.ca/> : « Michel Leclair est avant tout un passionné de la nature. Riche de connaissances sur la faune et la flore, il captive quiconque ose lui poser des questions sur le sujet, en agrémentant ses récits d'anecdotes fascinantes et abracadabrantes. Normal pour un homme qui a passé sa vie dans la forêt à côtoyer comme collègues de travail animaux, arbres et phénomènes naturels. Suite à son expérience en tant qu'Agent de conservation de la faune au Parc de la Gatineau, il démarre sa propre entreprise « SOS animaux sauvages » dont la principale vocation est de gérer le castor et son habitat, le marais. Une question s'impose d'elle-même : pouvons-nous cohabiter avec le castor ou devons-nous l'éliminer? Pour

Michel Leclair, la réponse est évidente. L'être humain peut cohabiter avec cet animal et pour cela, il faut gérer adéquatement son habitat. C'est au fil du temps que Michel a développé une expertise sans pareille dans la gestion du castor et de son milieu de vie. Aujourd'hui, il est reconnu comme un spécialiste dans le domaine et il peut en être fier. Le Parc de la Gatineau compte 152 points de surveillance, plus de 500 barrages de castor sur 360 km² et plus de 200 dispositifs de contrôle de niveau d'eau qui limitent ainsi les impacts négatifs du castor sur notre mode de vie. »

En plus de participer activement en tant que président et directeur générale de Éco-Odyssée, l'entreprise écotouristique qu'il a fondée, Michel Leclair accorde aussi de son temps à la présentation de conférences et de formations sur la gestion du castor, telle que celle qu'il a donnée le 17 octobre dernier au centre communautaire du parc Thibault, à Val-des-Monts.

Si vous avez des préoccupations et/ou que vous envisagez modifier et aménager l'habitat d'un castor, sachez que vous pouvez communiquer avec lui pour obtenir ses précieux conseils et son expertise en la matière par courriel à michel.leclair@eco-odysee.ca. ■

branchée santé
LA BOÎTE
à grains

C'est bon pour moi!

Valeur environnementale	
Contenu	% Teneur
Phosphate	0%
Chlore	0%
Nonylphénol	0%
NTA	0%
Hypochlorite de sodium	0%
Colorant	0%
Composés organiques volatils	0%
Formaldéhyde	0%
Alcool	0%
Ammoniaque	0%
Contenant	
Ajout de colorant dans le plastique	0%
Plastique recyclé post-consommation	25%
Papier recyclé post-consommation	30%
Carton recyclé post-consommation	30%
Contenant recyclable	100%



12.99 \$
3.7L



3.59 \$
700 ml



7.99 \$
30 past

8 Dec 2011 au 10 Jan 2012

DEUX MAGASINS
581, Boul. Saint-Joseph, Hull (819 771-3000)
325, Boul. Gréber, Gatineau (819 243-3002)

Alimentation naturelle et biologique
laboiteagrains.com



Bon jusqu'à la dernière goutte

Première partie

La traversée épique de nos lacs à la nage, édition 2011

Par Rick Taylor, Lac Brassard

Traduction de Jean-Pierre Dany, TCI Inc

Portrait de Rick Taylor pour son article
« What's Harder than Swimming to Cambodia? »,
illustration par Mark Cabuena.



« La journée était belle et il lui semblait qu'une longue nage pouvait augmenter et célébrer sa beauté. »

– Traduction libre, *The Swimmer* de John Cheever

Un jour, Michel Francoeur, compagnon de natation et de surcroît président de la Fédération des lacs de Val-des-Monts, m'a écrit ceci dans un de ses courriels : « Les gens qui parlent de ta tournée des 30 lacs à la nage t'ont donné le surnom de "Bateau à moteur humain" ».

Mon plan était simple : choisir un lac, me présenter chez un riverain, lui débiter mon boniment au sujet de mon projet, le remercier, puis piquer un plongeur pour faire le tour du plan d'eau ou pour le traverser. Sur les lacs fréquentés par des embarcations à moteur, Dale, mon épouse, m'accompagnerait à bord de son kayak rouge.

Hemingway disait qu'il faut toujours tenir compte de la météo. Forts de ce conseil, c'est par un beau matin de juin baigné de soleil, sans un souffle de vent, que nous nous présentons avec notre kayak chez nos amis Don et Hélène, tout près de là où se marient le lac Brassard et le lac Dame. J'humecte mes lunettes de plongée pour éviter qu'elles ne s'embuent et je pique une tête. Dans un crawl étiré et cadencé, je glisse dans une eau profonde, translucide, mais froide. Je sens sa caresse sur la peau comme si c'était de la soie. Admirant au passage les chalets des îles du lac Dame aux allures romantiques, je m'engage

dans un chenal étroit qui débouche sur le lac Grand et j'accélère nettement le rythme au moment de passer sous un pont, au-dessus de hauts-fonds, avant de me retrouver dans les eaux profondes du lac Grand.

Quelque 2 kilomètres plus loin, Dale me tend une bouteille de Gatorade. Boire ainsi quand on est plongé dans l'eau jusqu'au cou a quelque chose d'étrange, mais sans ce liquide sucré, je ne pourrais plus avancer et la seule façon pour moi de me réchauffer, c'est justement de continuer. Comme c'est le milieu de semaine, au début de l'été, il n'y a pas de bateaux sur le lac; absolument personne, ni dans l'eau ni sur l'eau. Soudain, près de 2 heures après mon départ et presque au terme de mon périple de 8 km, je dois nager plus vigoureusement pour m'arracher à un courant qui m'entraînerait vers le barrage d'où monte un bruit assourdissant. À peine me suis-je extrait de l'eau que je ressens dans mes muscles endoloris l'effet grisant de l'endorphine, cette drogue naturelle qui me porte aux épanchements philosophiques comme si j'avais vidé une bouteille de bon vin.

Dale et moi laissons d'abord une voiture à une extrémité du lac McGregor, puis parcourons les 7 km qui nous séparent de la baie Mud à bord de notre autre véhicule. Après l'avoir stationné, nous mettons le kayak à l'eau et je plonge. Je traverse la baie jusqu'à un goulet d'étranglement au milieu de hautes herbes aux allures inquiétantes, comme si elles abritaient on ne sait quelles créatures des profondeurs. À quelques brassées devant, des pêcheurs bataillent avec un gros poisson à l'aide d'une épousette. « Vous voulez un coup de main pour le hisser dans le bateau? » leur lancé-je. Dale et moi nous remettons en route pour passer sous le pont de la 366, puis déboucher dans l'énorme lac McGregor. Comme je suis habitué à nager dans le lac Brassard où il n'y a pas d'embarcation motorisée, McGregor est presque toujours un défi pour moi, surtout quand la circulation en surface rappelle celle des canaux de Venise. Sur deux kilomètres environ, je dois donc

esquiver les skieurs et les bateaux-pontons remplis de joyeux fêtards qui m'encouragent en levant leurs verres. Le pilote d'un hors-bord pour planchiste vire même brusquement pour mieux me voir, déclenchant une impressionnante vague ondulante qui nous envoie balloter, Dale et moi, comme si nous batifolions en plein milieu de l'océan.

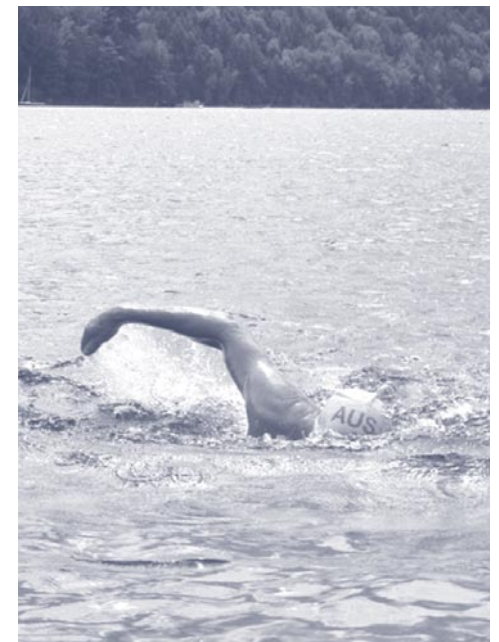
Nous passons à hauteur de l'embouchure de la rivière qui descend du lac Brassard quand, soudain, tout près de l'extrémité du lac McGregor, Dale me fait signe de regarder en l'air. On se croirait en plein film de guerre où un avion pique sur une foule paniquée qui court en tous sens... mais voilà, nous sommes dans l'eau. C'est un hydravion en approche qui s'apprête à se poser à la surface du lac. Dale et moi accélérons la cadence et baissions instinctivement la tête au moment où il nous survole très bas, moteur pétaradant au ralenti, avant d'effectuer un amerrissage parfait.

Chaque fois que je vais nager dans un nouveau lac, je me munis de l'article bilingue paru dans l'édition de juillet 2011 de notre bulletin, *Échos de nos lacs*, qui expose mon projet de natation. Je l'ai même plastifié. Il me sert de laissez-passer pour franchir les barrières des propriétés, emprunter des chemins privés et rassurer les propriétaires méfiants. Désormais, quand on m'accueille, on m'appelle « le nageur » ou « *the swimmer* », ce qui est nettement mieux que « le type en Speedo » ou « le grand nigaud en maillot sexy ».

Au bout du lac Létourneau, nous aboutissons à un café-couette dont nous avons suivi les panneaux de signalisation. « Pas de problème, vous pouvez partir du quai », nous lance le fils du propriétaire. Tandis que je glisse au-dessus d'un herbier aquatique, j'aperçois quatre jeunes outardes pédalant dans l'eau dans un rayon de soleil éblouissant. Un peu plus loin, je rejoins les eaux profondes et m'offre une nage décontractée jusqu'au bout du petit lac. J'y suis accueilli par une femme en bikini. Elle a protégé son nez contre les morsures du soleil brûlant en calant une feuille sous le pont de ses lunettes fumées. Je lui dis que Dale va venir me prendre en voiture. Au milieu du lac, croise un radeau surchargé d'enfants qui s'amuse follement en criant à gorge déployée.

Un ami m'avait dit que je pourrais partir de son quai au lac La Perdrix tout en me prévenant que sa fiancée y fêtait son enterrement de vie de jeune fille et que même lui n'avait pas le droit de se montrer là-bas. Quand, couvert de sueur, je plonge enfin dans le lac, je me dis que j'ai eu bien raison de choisir un autre jour pour aller... à *La Perdrix*, même si une apparition au milieu de ces dames n'aurait fait qu'ajouter un peu de piment à leurs festivités.

Par un beau soir, serviette nouée autour de la taille, agressé par une nuée de taons, je me sens découragé devant la barrière fermée d'un accès au lac Corrigan. J'explique mon projet de natation au conducteur d'une camionnette qui vient juste d'arriver. « Embarque! » me dit-il. À l'image de bien d'autres riverains que j'ai rencontrés dans l'été, il me déclare : « Notre



Rick Taylor, lac Bataille.

lac est un des plus propres de Val-des-Monts ». Comme il habite en bordure d'une baie marécageuse regorgeant de tortues happeuses affamées, il me dépose un peu plus loin. Et me voilà, en train de barboter dans l'eau boueuse jusqu'aux genoux, au milieu de débris organiques flottants qui rappellent la garniture dont on farcie le dindon des fêtes. Peu à peu, je m'enfoncé à la brasse dans ce lac isolé, primitif, au goût et aux relents de viande sauvage et dont la surface est ridée par le funèbre ballet des poissons qui se précipitent à l'assaut de milliers de mouches bourdonnant au-dessus de l'eau.

Dale me suit dans son kayak jusqu'à ce que nous arrivions à l'extrémité du lac Bataille, face à un ponceau d'aluminium de 10 pieds de diamètre, sinistre à vous en donner la chair de poule. Il faut pourtant l'emprunter pour passer dans le lac Rhéaume. De l'autre côté, je dois emprunter un long chenal dont les hauts-fonds ont l'allure d'un cimetière de bois flotté qui rappelle les abysses océaniques dans *Pirates des Caraïbes*. J'accélère le mouvement autant que je peux, essayant de respirer tout en m'étirant au maximum afin de toucher le moins possible le fond boueux. Enfin! je me retrouve dans les merveilleuses eaux libres du lac Rhéaume et mets le cap sur l'extrémité du plan d'eau, contournant quelques îles au passage avant de dessiner une boucle pour revenir à l'autre bout du lac Bataille, 8 km plus loin, où nous allons faire une halte à la maison de notre amie Diane. Pendant que nous sirotions un verre sur le quai, une tortue happeuse attaque des canetons et c'est à coups de rames que nous devons repousser l'assaillante.

Avant notre départ, le ciel annonçait l'orage, mais c'est finalement une voute céleste radieuse qui nous accueille au lac Tenpenny. Comme il n'y a bien sûr pas de plage publique, je continue de rouler jusqu'à ce que je tombe sur une voiture stationnée à côté d'une maison. Je descends et m'avance pour jeter un coup d'œil au travers du grillage-moustiquaire de la galerie. « Bonjour! Il y a quelqu'un? ». Une dame aux cheveux gris s'avance vers moi d'un pas nonchalant. L'air inquiet, elle écoute mon boniment, puis me dit « Nous avons la protection de nos lacs à cœur », avant de se déclarer sympathique à ma cause. « C'est un bon lac pour les nageurs. » Ce jour là, je fais le tour du lac avec une certaine lenteur en me délectant de ce lieu presque entièrement caché par les arbres et en me sentant tout à la fois pommé et victorieux parce que rien ne vaut une bonne sortie à la nage en eaux libres pour se sentir heureux et vivant.

À suivre dans le numéro du printemps 2012 d'*Échos de nos lacs*.

Site Web de Rick : www.taylorwave.ca



UN COMITÉ DE RÉDACTION POUR LE BULLETIN SEMI-ANNUEL ÉCHOS DE NOS LACS

VOUS aimeriez écrire un article pour le bulletin de la Fédération? Vous avez du talent dans la traduction et la révision de texte? Vous avez un peu de temps libre à nous accorder et vous aimeriez collaborer à la publication de *L'Échos de nos lacs*? Vous avez le goût de vous impliquer dans un organisme qui a à cœur les valeurs environnementales

et communautaires? Nous sommes justement à recruter des rédacteurs, réviseurs et traducteurs bénévoles. Envoyez-nous un courriel et faites-nous connaître vos talents à federationlacsvaldesmonts@gmail.com ou contactez M^{me} Mélanie Renaud, coordonnatrice de la Fédération des lacs de Val-des-Monts au 819-661-1332.